



*Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)*  
*Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)*



---

## **Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS**

*Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019*

29/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 13

---

## **GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCOBAMS**

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.  
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

**GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCOBAMS****Note du Secrétariat :**

En Octobre 2019, cinq groupes de travail sont toujours actifs au sein de l'ACCOBAMS. Ces groupes concernent :

- Le bruit d'origine anthropique
- les captures accidentelles
- La Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)
- Les Observateurs Mammifères Marins
- Le *Whale Whatching*

Ce document présente les cinq groupes de travail, incluant que leur membres et mandats respectifs.

**Les Parties seront invitées à donner leur avis sur la pertinence de chaque groupe de travail.**

## GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DE L'ACCOBAMS

<b>I. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BRUIT .....</b>	<b>4</b>
Partie 1 - Nouveaux termes de référence pour un Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS .....	5
Partie 2 - Procédures opérationnelles du Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS .....	7
Partie 3 - Composition 2019 du JNWG .....	10
 <b>II. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES .....</b>	 <b>11</b>
PARTIE 1 - TERMES DE REFERENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES .....	12
PARTIE 2 – MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES .....	14
PARTIE 3 – RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES .....	16
 <b>III. GROUPE(S) DE TRAVAIL SUR LA DCSMM .....</b>	 <b>29</b>
<b>III.1 - GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS/ASCOBANS SUR LA DCSMM .....</b>	<b>29</b>
Partie 1- Mandat du groupe de travail conjoint sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5)	29
Partie 2 - Composition du Groupe de Travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5) .....	30
<b>III.2 – GROUPE DE TRAVAIL DCSMM/EcAP .....</b>	<b>30</b>
Partie 1 - Mandat du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP .....	30
Partie 2 - Composition du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP .....	30
 <b>IV. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE WHALE WATCHING .....</b>	 <b>31</b>
Partie 1- Mandat du groupe de travail sur whale watching (comme convenu durant le SC9) .....	31
Partie 2- Composition (comme convenu durant le SC9) .....	31
 <b>V. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBSERVATEURS DE MAMMIFERES MARINS.....</b>	 <b>32</b>
Partie 1 – Mandat du Groupe de Travail MMO (comme convenu dans la Résolution 6.18) .....	32
Partie 2 - Composition du Groupe de Travail MMO .....	32

## I. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BRUIT

### Note du Secrétariat :

Au cours du triennium 2017-2019, sur la base des enseignements tirés des activités menées par le Groupe de travail jusqu'ici, et comme prévu par les procédures opérationnelles, les Secrétariats de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS ont décidé d'apporter certaines modifications aux termes de référence et aux procédures opérationnelles du groupe.

L'appartenance est limitée aux experts issus des domaines de la science, de la politique et des organisation pertinentes de la société civile qui sont membres et observateurs des organes scientifiques et consultatifs de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS, ainsi que d'autres experts choisis conjointement par les coprésidents et les secrétariats.

Les experts affiliés à une industrie sont invités à se rendre disponibles pour être consultés par les coprésidents, notamment pour donner des conseils sur la faisabilité technique des mesures proposées, ainsi que sur les mesures ou solutions alternatives.

De nouveaux termes de référence pour le Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS – JNWG- ([Partie 1](#)) et des procédures opérationnelles du Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS – JNWG- ([Partie 2](#)) ont été acceptés.

De plus, en ce qui concerne la composition du Groupe de travail, il a été proposé à Mme Sigrid Lueber et à M. Yanis Souami de continuer à présider le Groupe de travail, et 2 nouveaux membres ont rejoint le Groupe : M. Thomas Folegot et M. Florent Le Courtois.

La composition 2019 du JNWG apparait dans la [Partie 3](#).

Dans le cadre du projet européen QuietMed2, le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS associe le Groupe de travail conjoint sur le bruit, en particulier à l'activité 4 : « Proposition conjointe d'un indicateur d'impact du bruit impulsif dans la région méditerranéenne ».

Cette activité visera à :

- Construire une proposition commune d'indicateur d'impact dans la région méditerranéenne pour les critères D11C1 - Bruit impulsif anthropique, en accord avec la décision sur le bon état écologique, en capitalisant les actions menées par l'OSPAR dans la définition d'un indicateur d'impact pour le bruit impulsif ;
- Établir des liens efficaces avec la Convention de Barcelone (pour assurer la coordination entre les régions ou sous-régions) et avec les autorités compétentes des États membres (pour garantir que les résultats sont axés sur la DCSMM).

Dans ce contexte, une réunion de deux jours avec les membres du Groupe de travail conjoint a été organisée en juin 2019 à Monaco et une autre est prévue en janvier 2020 (probablement en Espagne).

En outre, des membres du Groupe de travail conjoint ont également participé à l'atelier ACCOBAMS sur les sonars et les interactions avec les cétacés (Toulon, France - 8 et 9 octobre 2019). L'atelier avait pour objectif d'améliorer le dialogue et la coopération entre les marines nationales et l'ACCOBAMS au bénéfice de la conservation des cétacés.

Le dernier rapport du JNWG a été présenté lors de la 23ème Réunion du comité Consultatif de l'ASCOBANS en 2017 (ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf46).

## Partie 1 - Nouveaux termes de référence pour un Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS

Le groupe de travail abordera les mandats des résolutions pertinentes des trois organisations, telles que les Résolutions [CMS Res.9.19](#), [CMS Res.10.24](#), de la CMS; les Résolutions [ACCOBAMS Res.3.10](#), [ACCOBAMS Res.4.17](#), [ACCOBAMS Res.5.13](#), [ACCOBAMS Res.5.15](#), [ACCOBAMS Res.6.17](#), de l'ACCOBAMS; et les Résolutions [ASCOBANS Res.6.2](#), [ASCOBANS Res.7.2](#), [ASCOBANS Res.8.11](#), de l'ASCOBANS; et toute autre résolution pertinente devant encore être adoptée. Il présentera des rapports d'avancement et de nouvelles informations à chaque réunion du Conseil scientifique de la CMS, du Comité scientifique d'ACCOBAMS et du Comité consultatif d'ASCOBANS. Si plusieurs de ces réunions se tiennent à des dates trop rapprochées, il conviendra de présenter le même rapport contenant uniquement les mises à jour pertinentes.

Le groupe de travail remplira les fonctions suivantes :

- i. Actualiser et compléter les informations sur :
  - a. Les activités et développements pertinents dans d'autres instances internationales (régionales et mondiales) et concernant la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne ;
  - b. Développements pertinents et nouvelle documentation, notamment en ce qui concerne les technologies visant à atténuer la propagation du bruit en mer et à réduire les sources de bruit susceptibles de menacer la vie marine, ainsi que la manière dont les cétacés sont affectés ;
  - c. Progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre des résolutions susmentionnées.
- ii. Améliorer des lignes directrices existantes sur la base de nouvelles découvertes scientifiques, détaillant les mesures d'atténuation disponibles, les technologies alternatives et les standards requis pour atteindre les objectifs de conservation des traités, notamment :
  - a. Mettre à jour et structurer les recommandations des lignes directrices ACCOBAMS et ASCOBANS sur le bruit afin de les rendre applicables à l'échelle mondiale ;
  - b. Mettre à jour les lignes directrices sur les technologies d'atténuation et les mesures de gestion pertinentes, leur efficacité et leur coût ;
  - c. Continuer la consultation des parties prenantes pour obtenir des conseils sur les contraintes opérationnelles à prendre en compte ;
  - d. Recommander des indicateurs biologiques et des valeurs seuil appropriés.

Les résultats seront présentés pour approbation aux Parties de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS.

- iii. Développer ultérieurement les documents ACCOBAMS-MOP5/2013/Doc.22 sur le bruit anthropique et les mammifères marins: Bilan des efforts entrepris dans la lutte contre l'impact du bruit anthropique sous-marin dans les zones des accords ACCOBAMS et ASCOBANS, ACCOBAMS-MOP5/2013/Doc.23 sur la mise en œuvre par les industriels des mesures d'atténuation de l'impact du bruit sous-marin: contraintes opérationnelles et économiques, et ACCOBAMS/2016/Doc.30 Guide méthodologique: «Orientations pour la mise en place des mesures d'atténuation de l'impact du bruit sous-marin», en fonction des connaissances disponibles et d'informer à propos des progrès accomplis à la prochaine réunion des Parties à ACCOBAMS.
- iv. Fournir un avis sur :
  - a. La collaboration avec d'autres organismes internationaux tels que l'OSPAR, l'HELCOM, la CDB, l'OMI et la CBI ;
  - b. Les exigences des autres organismes pertinents auxquels les pays ont choisi d'adhérer en ce qui concerne le bruit sous-marin, telles que les directives européennes (c'est-à-dire la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin et la Directive Habitats) ;

- c. Les opportunités pour influencer les décisions d'autres organisations pertinentes afin de protéger plus efficacement la vie marine des impacts du bruit sous-marin.
- v. Concevoir et aider à mettre en œuvre, le cas échéant, des projets pilotes visant à tester et à améliorer les lignes directrices existantes en matière de bruit (ACCOBAMS Res.4.17 et ASCOBANS AC17/Doc.4-08) ainsi que les mesures d'atténuation pour leur application sur le terrain.
- vi. Assurer le suivi des activités spécifiées par les Parties à l'ACCOBAMS concernant la conservation des baleines à bec de Cuvier en Méditerranée au travers des actions suivantes :
  - a. Élaborer, en collaboration avec les Parties, les non-Parties, ainsi que l'OTAN et d'autres parties prenantes le cas échéant, des mesures faisables pour réduire les impacts des activités génératrices de bruits dans les zones identifiées comme présentant un intérêt spécial pour les baleines à bec de Cuvier, pour examen pour la prochaine Réunion des Parties de l'ACCOBAMS ;
  - b. Epauler le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS pour concernant l'étude de l'extension et de la variabilité temporelle des habitats des espèces connues pour être particulièrement vulnérables au bruit généré par l'homme (par exemple., *Ziphius cavirostris*), afin de garantir la disponibilité de plus de données, pour augmenter la robustesse des modèles et comparer différents algorithmes pour de meilleurs résultats.
- vii. Répondre aux résolutions et priorités pertinentes de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS.

## Partie 2 - Procédures opérationnelles du Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS

### 1/ Principes directeurs

1.1 Le groupe de travail conjoint sur le bruit fait office de groupe consultatif auprès du Comité scientifique de l'ACCOBAMS, du Comité consultatif de l'ASCOBANS et du Conseil scientifique de la CMS. En tant que tel, son objectif est d'assurer le progrès des travaux visant à réduire les impacts négatifs du bruit sous-marin sur les cétacés et d'autres biotes marins.

1.2 Conformément à la Résolution 9.19 de la CMS, les recommandations du Groupe de travail conjoint sur le bruit devraient toujours suivre une approche de précaution. Les conseils donnés par le groupe devraient être basés sur les meilleures informations scientifiques disponibles. L'absence de consensus scientifique ne devra pas être invoquée pour retarder ou ne pas recommander les mesures appropriées.

### 2/ Composition du groupe :

2.1 Le groupe est dirigé par deux co-présidents, issus d'au moins deux des trois Instruments représentés, dont les compétences combinées devraient couvrir les domaines ACCOBAMS et ASCOBANS. Conformément à la pratique de nombreux autres groupes de travail, les coprésidents exerceront leurs fonctions pour une période de trois ans, à la suite de quoi des élections seront convoqués. Les co-présidents sont rééligibles. Le Groupe nommera et élira ses propres présidents parmi les membres, conseillers et observateurs de n'importe quel organe consultatif de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS.

2.2 Les membres du groupe peuvent inclure des experts des domaines de la science, de la politique et de la société civile qui soient membres et observateurs des organes scientifiques et consultatifs de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Afin de parvenir à des résultats de la meilleure qualité, le groupe de travail peut recommander l'ajout de membres supplémentaires. Les co-présidents et les secrétariats inviteront ces experts supplémentaires à condition qu'au moins trois d'entre eux y soient favorables.

2.3 En acceptant de rejoindre le groupe de travail, les membres du groupe s'engagent envers les objectifs de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS.

2.4 Les membres du groupe opèrent en tant qu'experts, et non en tant que représentants de leurs organisations ou pays.

### 3/ Responsabilités du Groupe de travail conjoint

3.1 Le Groupe de travail conjoint réalise ses activités sur la base des termes de référence approuvés par les organes compétents de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS (annexés au présent document), et reçoit des orientations ultérieures de leur part et de leurs secrétariats respectifs. Il rend compte aux mêmes organes et aux organes de décision respectifs de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS par l'intermédiaire des secrétariats.

3.2 Il est chargé de préparer les documents et de les transmettre aux secrétariats en vue de leur diffusion appropriée.

3.3 Avant de prendre des engagements quels qu'ils soient et/ou exercer une fonction quelconque au nom de l'ACCOBAMS, de l'ASCOBANS et de la CMS, les membres du Groupe devront recevoir une autorisation écrite des Secrétariats.

#### **4/ Rôle du JNWG**

4.1 Il est important de noter que le Groupe de travail conjoint a uniquement un rôle consultatif :

4.2 Pour fournir des conseils, suggérer des recommandations ou soumettre des rapports aux organes et/ou Secrétariats compétents, les conditions suivantes seront respectées :

- Le groupe de travail s'efforcera de parvenir à un consensus sur les questions portées à son attention. Cependant, il n'est pas nécessaire que les membres du groupe parviennent à un consensus sur une question, si les points de vue diffèrent fondamentalement.
- En l'absence de consensus sur une question, les points de vue de la minorité en désaccord seront enregistrés de manière à expliquer les raisons du désaccord. Les points de vue de la minorité en désaccord seront inclus dans les rapports pertinents et/ou ajoutés à l'avis fourni et/ou les recommandations suggérées.

4.3 Tous les documents ou recommandations présentés aux organes consultatifs seront appuyés par une majorité simple des membres du groupe.

#### **5/ Modus Operandi**

5.1 Les deux co-présidents proposent aux Secrétariats un programme de travail annuel, conformément aux termes de référence adoptés.

5.2 Le plan de travail est diffusé par les Secrétariats aux organes compétents de chaque organisation pour avis ou orientation.

5.3 Tous les documents préparés par le Groupe de travail conjoint devront être envoyés aux Secrétariats, qui les distribuera aux organes compétents de chaque organisation pour obtenir des avis/conseils.

5.4 Les co-présidents informent tous les membres par courrier électronique de chaque document devant être préparé.

5.5 Les co-présidents consulteront, au besoin, des experts de l'industrie sur la faisabilité technique des mesures proposées et recevront des avis sur d'autres mesures ou solutions. Les co-présidents dresseront une liste d'experts affiliés à l'industrie et disposés à participer dans un tel cadre consultatif.

5.6 Le Groupe de travail conjoint utilisera des moyens électroniques pour sa communication et assure une transparence totale, soit en copiant tous les membres dans une communication par courrier électronique, soit en utilisant au maximum un espace de travail en ligne qui sera fourni par les Secrétariats.

5.7 Chaque document finalisé par le Groupe de travail conjoint sera distribué par courrier électronique à chaque membre pour information.



## **6/ Amendement des procédures opérationnelles**

6.1 Sur la base des enseignements tirés et des commentaires reçus par Groupe de travail conjoint, ces procédures pourront être modifiées par les Secrétariats de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS, agissant à la demande de leurs organes compétents.

## Partie 3 - Composition 2019 du JNWG

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Affiliation</b>
Natacha	Aguilar	Université
Michel	André	Université
Karsten	Brening	
Richard	Caddell	Université
Manuel	Castellote	NOAA
Dick	de Haan	Université
Kim	Detloff	NABU
Sarah	Dolman	WDC
Nicolas	Entrup	OceanCare & NRDC
Peter	Evans	Sea Watch / Université
Thomas	Folegot	QuietOcean
Jan	Haelters	RBINS
Drasko	Holcer	Blue World
Michael	Jasny	NRDC
Sven	Koschinski	
Russell	Leaper	Université
Florent	Le Courtois	SHOM
Klaus	Lucke	Université
Sigrid*	Lueber	OceanCare
Alessio	Maglio	Sinay
Gianni	Pavan	Université
Vasileios	Petropoulos	Marine Grèque
Lora	Reeve	Global Ocean Consulting
Vanesa	Reyes	WDC
Ursula	Siebert	Université
Mark	Simmonds	HSI
Yanis*	Souami	Sinay
Jakob	Tougaard	Université
Peter	Tyack	Université
Lindy	Weilgart	Université

\* Co-Chairs du JNWG

## II. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

### **Note du Secrétariat :**

Par l'adoption de la Résolution 6.16, les Parties à l'ACCOBAMS ont demandé « au Secrétariat Permanent, en collaboration avec le Comité scientifique, de développer un groupe de Travail commun avec ASCOBANS sur les prises accidentelles et d'explorer les opportunités pour établir un lien avec d'autres initiatives pertinentes, y compris l'initiative Bycatch établie par la Commission Baleinière Internationale ».

Une version préliminaire des Termes de Référence du « Groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ ASCOBANS sur les captures accidentelles » a été examinée par le Comité scientifique de l'ACCOBAMS lors de sa 11<sup>ème</sup> Réunion (Monaco, 7-9 février 2017). Les Termes de Référence ont ensuite été présentés et développés lors d'un atelier d'experts sur les prises accidentelles organisé par ASCOBANS les 22 et 23 février 2017 à Bonn. Ils ont ensuite été finalisés par le Comité consultatif de l'ASCOBANS et par le Président du Comité scientifique de l'ACCOBAMS.

Les Termes de Référence prévoient la composition suivante du Groupe de travail : « *Ce Groupe de Travail sera composé de membres et d'observateurs des organes scientifiques et consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Le Groupe de travail actuel sur les prises accidentelles de l'ASCOBANS cessera d'exister une fois que le Groupe de travail conjoint sera établi. Dans le souci de générer les meilleurs avis possibles pour les Parties, le groupe de travail peut décider de la nécessité d'ajouter de nouveaux membres. Des experts externes (y compris ceux d'États de l'aire de répartition non parties) peuvent être ajoutés avec l'accord des Secrétariats et des Co-présidents.*

*Le Groupe nommera et élira deux Co-présidents parmi les membres, conseillers ainsi que les observateurs des organes consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. L'expertise combinée des Co-présidents devrait couvrir les domaines ACCOBAMS et ASCOBANS. Conformément à la pratique de nombreux autres groupes de travail, les Co-présidents exerceront leurs fonctions pour un mandat de trois ans, à la suite duquel des élections seront déclenchées. Les Co-présidents sont rééligibles. "*

En coordination avec le Président et la Vice-Présidente / Task Manager pour les interactions avec les pêches du Comité scientifique de l'ACCOBAMS, les membres actuels du Groupe de travail de l'ACCOBAMS sur les interactions avec les pêches (<http://www.accobams.org/main-activites/working-groupes/>) ont été invités à servir le Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les prises accidentelles. En parallèle, les experts de l'ASCOBANS ont été nommés pour la zone de l'ASCOBANS.

Ce document est composé de la version finale des Termes de Référence du Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les captures accidentelles (JBWG) – [Partie 1](#). La deuxième partie comprend la liste des membres du JBWG - [Partie 2](#). La troisième partie comprend le Rapport du Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les captures accidentelles<sup>1</sup> préparé par les Co-présidents du Groupe de travail pour la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité consultatif de l'ASCOBANS organisée à Stralsund (Allemagne) les 17-19 septembre 2019 - [Partie 3](#).

<sup>1</sup> Les annexes sont disponibles en anglais seulement.

## PARTIE 1 - TERMES DE REFERENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS- ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

### Composition du groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Ce Groupe de Travail sera composé de membres et d'observateurs des organes scientifiques et consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Le Groupe de travail actuel sur les captures accidentelles de l'ASCOBANS cessera d'exister une fois que le Groupe de travail conjoint sera établi. Dans le souci de générer les meilleurs avis possibles pour les Parties, le groupe de travail peut décider de la nécessité d'ajouter de nouveaux membres. Des experts externes (y compris ceux d'États de l'aire de répartition non parties) peuvent être ajoutés avec l'accord des Secrétariats et des Co-présidents.

Le Groupe nommera et élira deux Co-présidents parmi les membres, conseillers ainsi que les observateurs des organes consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. L'expertise combinée des Co-présidents devrait couvrir les domaines ACCOBAMS et ASCOBANS. Conformément à la pratique de nombreux autres groupes de travail, les Co-présidents exerceront leurs fonctions pour un mandat de trois ans, à la suite duquel des élections seront déclenchées. Les Co-présidents sont rééligibles.

### Modus operandi du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Le Groupe de travail fonctionnera généralement en utilisant l'espace de travail en ligne du comité consultatif de l'ASCOBANS » ([workspace.ascobans.org](http://workspace.ascobans.org)) pour ses discussions. Des réunions en face à face peuvent avoir lieu, le cas échéant (et dans la mesure des fonds disponibles), et certaines tâches peuvent être sous-traitées.

### Tâches du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Le Groupe de travail adressera les mandats des résolutions pertinentes des deux organisations, telles que [ACCOBAMS Res 2.12](#), [ACCOBAMS Res 2.13](#), [ACCOBAMS Res 2.21](#), [ACCOBAMS Res A/3.1](#), [ACCOBAMS Res 3.8](#), [ACCOBAMS Res 4.9](#), [ACCOBAMS Res 6.16](#), [ASCOBANS Res.8.5](#), [ASCOBANS Res.5.5](#) and [ASCOBANS Res.3.3](#), ainsi que toute résolution pertinente encore à adopter. Il présentera des rapports sur les progrès et de nouvelles informations pertinentes pour la région concernée à chaque réunion du Comité scientifique de l'ACCOBAMS et du Comité consultatif de l'ASCOBANS, selon le cas. En donnant son avis, le Groupe de travail assurera la liaison, le cas échéant, avec d'autres organes et forums pertinents, y compris les Groupes de travail des deux accords, le conseiller pour les captures accidentelles de la CMS, le Groupe de travail sur les captures accidentelles d'espèces protégées du CIEM (ICES WGBYC), le Comité scientifique de la CBI, l'initiative de la CBI sur les captures accidentelles, HELCOM, OSPAR, FOMLR - Groupe consultatif sur les aspects environnementaux de la gestion des ressources halieutiques et autres ressources marines vivantes (Commission pour la mer Noire), NAMMCO, les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les ONG actives sur le terrain.

En ce qui concerne les zones et les espèces couvertes par les accords, le Groupe de travail est chargé de :

- 1) rassembler et préparer un aperçu des informations<sup>2</sup> scientifiques pertinentes se rapportant aux captures accidentelles des espèces de cétacés touchées ;
- 2) examiner les informations disponibles sur la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée), la pêche de loisir, l'identification des zones à risque de captures accidentelles, les techniques de pêche et les engins utilisés dans les deux zones couvertes se rapportant aux captures accidentelles ;
- 3) contribuer au processus d'évaluation des critères de l'UE-DCSMM et / ou de l'EcAp PNUE-PAM, et des objectifs environnementaux associés;
- 4) examiner et fournir des renseignements actualisés sur les mesures d'atténuation des captures accidentelles actuellement disponibles ou en cours de développement et leur efficacité, en utilisant les sources existantes ;

<sup>2</sup> Related to abundance and management units, including population dynamics.

- 5) préparer un aperçu des législations nationales et internationales et d'autres mesures pertinentes pour la surveillance et la gestion des captures accidentelles de cétacés, et inclure un aperçu des mesures prises pour respecter les obligations découlant de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS ;
- 6) préparer, selon qu'il convient, et en coordination avec le ICES WGBYC, des avis sur:
  - a. l'établissement d'objectifs, y compris d'éventuels objectifs de conservation et d'utilisation<sup>3</sup>, conformément aux politiques des deux accords ;
  - b. la surveillance des captures accidentelles de cétacés et des opérations de pêche ;
- 7) fournir le soutien technique nécessaire pour faciliter le dialogue avec les organismes compétents dotés de systèmes de certification, tels que le Marine Stewardship Council (MSC), en contribuant activement à l'évaluation des pêcheries pertinentes en ce qui concerne les captures accidentelles de cétacés ;
- 8) commenter les demandes d'informations ou de conseils reçues par les Secrétariats ;
- 9) présenter un rapport aux réunions du Comité scientifique de l'ACCOBAMS et du Comité consultatif de l'ASCOBANS et, le cas échéant, fournir des informations lors des périodes intersessions à d'autres réunions ou groupes de travail pertinents dans le cadre des deux accords.

---

<sup>3</sup> Voir par exemple Hall, M.A. and Donovan, G.P. 2001. Environmentalists, Fishermen, Cetaceans and Fish: Is There a Balance and Can Science Help to Find it? Chapter 14, pp. 491-521 In: Marine mammals: biology and conservation Eds PGH Evans and J.A Raga. Kluwer Academic/Plenum Publishers, New York.

## PARTIE 2 – MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

(par ordre alphabétique)

NOM	AFFILIATION
<b>Arne BJØRGE</b>	Institute of Marine Research - Research Group of Marine Mammals, Norvège
<b>Penina BLANKETT</b>	Ministry of the Environment, Finlande
<b>Patricia BRTNIK</b>	German Oceanographic Museum, Allemagne
<b>Ida CARLÉN</b>	Coalition Clean Baltic, Suède
<b>Léa DAVID</b>	EcoOcéan Institut, France
<b>Sarah DOLMAN</b>	Whale and Dolphin Conservation (WDC), Royaume-Uni
<b>Greg DONOVAN</b>	International Whaling Commission, Royaume-Uni
<b>Nicolas ENTRUP</b>	OceanCare, Suisse
<b>Peter EVANS</b>	Sea Watch Foundation / School of Ocean Sciences, Bangor University, Royaume-Uni
<b>Kerstin GLAUS</b>	OceanCare, Suisse
<b>Tilen GENOV</b>	Morigenos - Slovenian Marine Mammal Society, Slovénie
<b>Joan GONZALVO</b>	Tethys Research Institute, Italie
<b>Jan HAELTERS</b>	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (RBINS/MUMM), Belgique
<b>Sami HASSANI</b>	LEMM Oceanopolis, France
<b>Nicola HODGINS</b>	Whale and Dolphin Conservation (WDC), Royaume-Uni
<b>Théa JACOB</b>	WWF France, France
<b>Katarzyna KAMIŃSKA</b>	Ministry of Maritime Economy and Inland Navigation, Fisheries Department, Pologne
<b>Sara KÖNIGSON</b>	Swedish University of Agricultural Sciences - Department of Aquatic Resources, Suède
<b>Sven KOSCHINSKI</b>	Meereszoologie, Allemagne
<b>Finn LARSEN</b>	Technical University of Denmark - National Institute of Aquatic Resources, Danemark
<b>Sigrid LUEBER</b>	OceanCare, Suisse
<b>Kelly MACLEOD</b>	Joint Nature Conservation Committee, Royaume-Uni
<b>Sinéad MURPHY</b>	Galway-Mayo Institute of Technology - Marine and Freshwater Research Centre, Irlande
<b>Houssine NIBANI</b>	Association de Gestion Intégrée de Ressources (AGIR), Maroc
<b>Ayaka Amaha OZTÜRK</b>	Turkish Marine Research Foundation (TUDAV)/Faculty of Aquatic Sciences, Istanbul University, Turquie
<b>Romulus-Marian PAIU</b>	Mare Nostrum NGO, Roumanie

<b>Kenneth PATTERSON</b>	Commission Européenne - DG MARE, Belgique
<b>Iwona PAWLICZKA</b>	University of Gdańsk - Faculty of Oceanography and Geography, Pologne
<b>Hélène PELTIER</b>	Observatoire PELAGIS UMS 3462 Université de La Rochelle-CNRS, France
<b>Eunice PINN</b>	Seafish, Royaume-Uni
<b>Vincent RIDOUX</b>	Observatoire PELAGIS UMS 3462 Université de La Rochelle-CNRS, France
<b>Aviad SCHENIN</b>	Israeli Marine Mammals Research & Assistance Center (IMMRAC), Israël
<b>Anne-Marie SVOBODA</b>	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Directorate Nature & Biodiversity, Pays-Bas
<b>Stephanie TACHOIRES</b>	Agence Française pour la Biodiversité, France
<b>Marguerite TARZIA</b>	International Whaling Commission, Royaume-Uni
<b>Jose VINGADA</b>	Portuguese Wildlife Society (SPVS), Portugal

## PARTIE 3 – RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

Le Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles (JBWG) a été créé en janvier 2019. Le Dr. Ayaka Amaha Oztürk (Turkish Marine Research Foundation, Turquie) et le Dr. Peter Evans (Sea Watch Foundation, Royaume-Uni) ont accepté d'assumer les fonctions de Co-présidents. Aucune objection ni nouvelle candidature n'a été reçue et les rôles de président ont été confirmés en février 2019.

Les deux Co-présidents ont maintenu des contacts réguliers par courrier électronique depuis février et ont également organisé une session de télécommunication à laquelle ont participé les Secrétariats de l'ASCOBANS et de l'ACCOBAMS, afin de planifier des réunions futures et le développement de deux consultations.

En avril 2019, Peter Evans a participé à la réunion de l'ICES WGBYC à Faro, au Portugal, au nom de l'ASCOBANS. Lors de la réunion, il a présenté le projet de cartographie des risques de captures accidentelles qu'il a mené dans le cadre du programme britannique de recherche sur les écosystèmes marins financé par le NERC-Defra. Les Termes de Référence de la réunion de l'ICES WGBYC sont présentés à [l'annexe 1](#) et le rapport final est présenté dans les documents de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité consultatif de l'ASCOBANS (AC25 / Inf.3.1c).

En mai 2019, la CBI a organisé un atelier de deux jours au Kenya sur les défis et les stratégies de lutte contre les captures accidentelles dans les pêcheries artisanales, avec une évaluation de l'utilité des données existantes. L'accent a été mis sur la réduction des captures accidentelles dans les filets maillants de l'océan Indien occidental et de la mer d'Oman. Aucun des Co-présidents n'y a assisté, mais un rapport est disponible dans les documents de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité consultatif de l'ASCOBANS (AC25 / Inf.7.1a).

Au cours des dernières années, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ASCOBANS, le Groupe de travail sur les captures accidentelles a fait des observations auprès de la Commission Européenne concernant les propositions relatives au nouveau règlement sur les mesures techniques. Ce règlement, qui a été adopté en juillet 2019 et abroge le règlement 812/2004, est entré en vigueur le 24 août.

L'Article 3 du règlement sur les mesures techniques comporte les éléments suivants :

- veiller à ce que les captures accidentelles d'espèces marines sensibles, y compris celles énumérées dans les directives 92/43/CEE et 2009/147/CE, imputables à la pêche, soient réduites au minimum et si possible éliminées de telle sorte qu'elles ne représentent pas une menace pour l'état de conservation de ces espèces ;
- veiller, en recourant notamment à des mesures incitatives appropriées, à ce que les incidences environnementales néfastes de la pêche sur les habitats marins soient réduites au minimum ;
- mettre en place des mesures de gestion des pêches à des fins de conformité avec les directives 92/43/CEE, 2000/60/CE et 2008/56/CE, en particulier dans le but d'atteindre un bon état écologique conformément à l'article 9, paragraphe 1, de la directive 2008/56/CE, et avec la directive 2009/147/CE.

Au titre de l'Article 4, l'un des objectifs est que les mesures techniques visent à veiller à ce que *les captures accidentelles de mammifères marins, de reptiles marins, d'oiseaux de mer et d'autres espèces exploitées à des fins non commerciales ne dépassent pas les niveaux prévus dans la législation de l'Union et les accords inter-nationaux qui lient l'Union*

Dans ce contexte, l'annexe XIII définit les mesures applicables aux cétacés, aux oiseaux de mer et aux tortues de mer :

- *les États membres prennent les dispositions nécessaires pour collecter des données scientifiques sur les captures accidentelles d'espèces sensibles ;*



- *compte tenu des données scientifiques, validées par le CIEM, le STECF, ou dans le cadre de la CGPM, sur les incidences néfastes des engins de pêche sur les espèces sensibles, les États membres présentent des recommandations communes concernant des mesures d'atténuation supplémentaires pour réduire les captures accidentelles des espèces concernées ou dans une zone concernée sur la base de l'article 15 du présent règlement*
- *les États membres contrôlent et évaluent l'efficacité des mesures d'atténuation qui ont été mises en place au titre de la présente annexe.*

Des préoccupations persistent quant à l'insuffisance des mesures de surveillance et d'atténuation des captures accidentelles d'espèces protégées telles que les cétacés, celles-ci ont été exprimées dans divers forums, notamment la Réunion du Groupe Jastarnia de l'ASCOBANS à Turku (Finlande) en mars 2019.

En juin 2019, le comité scientifique, technique et économique de la pêche de l'UE (CSTEP) a organisé une réunion d'un Groupe de travail d'experts au sein du JRC à Ispra, en Italie. Ayaka A. Oztürk a assisté à la réunion en personne, tandis que Peter Evans a contribué à distance. Plusieurs membres du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles ont également participé en personne ou à distance. L'objectif de l'atelier était d'examiner la mise en œuvre du règlement 812/2004 dans le contexte du nouveau règlement sur les mesures techniques en ce qui concerne les cétacés et d'aider à affiner les actes d'exécution à adopter. Le contexte de la réunion et les termes de référence sont détaillés dans [l'Annexe 2](#). Un rapport de la réunion est maintenant disponible et figure parmi les documents de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité consultatif de l'ASCOBANS (AC25/Inf.6a).

En septembre 2019, OSPAR et HELCOM ont organisé un atelier « pour examiner les possibilités de développer des indicateurs pour les captures accidentelles d'oiseaux et de mammifères marins ». Les objectifs et les termes de référence de cette réunion sont détaillés dans [l'annexe 3](#). Ayaka A. Oztürk a assisté à la réunion en tant qu'observateur au titre de l'ACCOBAMS et en a présenté les objectifs de conservation, les besoins en matière d'évaluation et les processus d'évaluation existants, y compris le développement récent de projets d'évaluation des captures accidentelles multi-taxa en Méditerranée. Peter Evans a fait la même chose pour l'ASCOBANS tout en co-présidant l'atelier avec Kate Kaminska. Plusieurs membres du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles ont assisté à l'atelier réunissant cinquante personnes (représentants des Parties à OSPAR, HELCOM et d'autres organismes internationaux, experts en mammifères et oiseaux marins, ONG et spécialistes de la pêche). Un objectif de conservation a été avancé et des propositions ont été faites pour établir des seuils quantitatifs pour les captures accidentelles de cétacés en tenant compte de l'incertitude résultant de données inadéquates. Un rapport sera présenté aux Parties à OSPAR et HELCOM en octobre. [L'annexe 4](#) contient un résumé du Président.

Conscient de la nécessité de procéder à de nouveaux examens du rapport coût-efficacité de différentes méthodes de surveillance ainsi que d'approches visant à atténuer les captures accidentelles causées par des engins spécifiques, ASCOBANS a publié deux consultations<sup>4</sup> en mai (à la suite de l'examen effectué par le groupe de travail). En réponse aux candidatures reçues, des contrats ont été signés en août.

La première consultation a été attribuée à Grant Course et consiste à effectuer une analyse coûts-avantages des outils de surveillance disponibles et potentiels à bord des navires de pêche (par exemple, surveillance électronique à distance (REM) vs. observateurs de mammifères marins) qui examinerait les options permettant une surveillance plus robuste et plus économique des captures accidentelles de petits cétacés dans la région de l'ASCOBANS (comme convenu lors de l'AC24 de l'ASCOBANS). Les termes de référence sont décrits à [l'annexe 5](#).

<sup>4</sup> <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=116844&Lang=en-US> and <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=116842&Lang=en-US>.

La deuxième consultation a été attribuée à Mme Fiona Read et consiste à effectuer une analyse des coûts des mesures d'atténuation dans les pêcheries présentant des niveaux élevés de captures accidentelles dans la région de l'ASCOBANS (comme convenu lors de l'AC24 de l'ASCOBANS). Les termes de référence sont décrits à [l'annexe 6](#).

Le WWF envisage également de réaliser une revue de la surveillance électronique à distance (REM) des captures accidentelles de cétacés (par l'intermédiaire d'une consultation), et nous veillerons donc à ce que les efforts soient complémentaires et ne se chevauchent pas. Plus tôt dans l'année, le WWF a annoncé la publication d'une autre consultation pour élaborer des lignes directrices relatives à la manipulation et à la libération des petits cétacés pris dans les engins de pêche. En juillet, le Secrétariat de l'ASCOBANS a circulé le projet de rapport du WWF aux membres du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles, en demandant des commentaires avant le 4 août. Le rapport provisoire avancé est disponible parmi les documents de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité consultatif de l'ASCOBANS (AC25 / Inf.3.1b).

En décembre de cette année, la Société européenne des cétacés (ECS), conjointement avec la Société pour les mammifères marins (SMM), organise la deuxième Conférence mondiale sur les mammifères marins (WMMC) à Barcelone, en Espagne. Un résumé du poster « Cadre intergouvernemental de lutte contre les captures accidentelles de cétacés », préparé par le Secrétariat de l'ASCOBANS, a été soumis avec ACCOBAMS et la CMS. Ce poster a été accepté et sera présenté lors de la WMMC. La participation du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles est demandée.

Le Marine Stewardship Council organisera lors de la WMMC un atelier intitulé « Encourager la collecte cohérente de données et le rapport transparent des captures accidentelles de mammifères marins dans les pêcheries ». Il se tiendra à Barcelone le 8 décembre, avant la WMMC.

Des discussions ont eu lieu entre les Co-présidents et les Secrétariats de l'ASCOBANS et de l'ACCOBAMS concernant le sujet et le calendrier d'une première réunion / atelier du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles. L'idée de tenir une réunion conjointement avec la WMMC en décembre a été abandonnée car ce serait trop tôt et que des frais élevés (conférence + atelier) étaient associés, ce qui limiterait la participation. La France a manifesté son intérêt pour l'accueil d'une telle réunion, éventuellement à Brest, et il est suggéré que celle-ci se tienne au printemps 2020 sur le sujet des deux consultations car les rapports seront disponibles d'ici là.

**ANNEX 1: Terms of Reference of ICES WGBYC Meeting, Faro, Portugal, 5-8 Mar 2019****Terms of Reference**

- a) Review and summarize annual national reports submitted to the European Commission under Regulation 812/2004 and other published documents to collate bycatch rates and estimates in EU waters and wider North Atlantic;
- b) Collate and review information from national Regulation 812/2004 reports and elsewhere in the North Atlantic relating to the implementation of bycatch mitigation measures and ongoing bycatch mitigation trials and compile recent results on protected species bycatch mitigation;
- c) Evaluate the range of (minimum/maximum) impacts of bycatch on protected species populations where possible, furthering the bycatch risk approach to assess likely conservation level threats and prioritize areas where additional monitoring is needed;
- d) Continue to develop, improve and coordinate with other ICES WGs on methods for bycatch monitoring, research and assessment within the context of European legislation (e.g. MSFD) and regional conventions (e.g. OSPAR) (intersessional);
- e) Continue to coordinate and support among WGBYC members research proposals/projects and funding opportunities in support of researching protected species bycatch mitigation;
- f) Continue, in cooperation with the ICES Data Centre, to develop, improve, populate through formal Data Call, and maintain the database on bycatch monitoring and relevant fishing effort in European waters. (Intersessional).

## **ANNEX 2: Terms of Reference of STECF Expert Working Group Meeting on Review the implementation of the EU regulation on the incidental catches of cetaceans (EWG 19-07), Ispra, Italy, 17-21 June 2019**

### **Background**

Regulation (EU) 812/2004 of the European Parliament and of the Council lays down measures for the reporting of incidental catches of cetaceans in few defined fisheries and one single measure to mitigate against such catches. The Regulation identifies fisheries where the use of acoustic deterrent devices (ADDs or “pingers”) is mandatory, the technical specifications and conditions of use of these devices, and fisheries where observer schemes to obtain representative data in order to assess the extent of bycatch of cetaceans. Member States are also responsible for enforcing the use of ADDs and monitoring their efficacy over time, as well as implementing monitoring schemes according to the guidelines under this Regulation.

In 2011, the European Commission carried out two separate reviews of the Regulation (EU) 812/2004 (COM (2009) 368; COM (2011) 578) as required under Article 7 of the Regulation. In 2012, ICES WGBYC (GROUPE DE TRAVAIL SUR Bycatch of Protected Species) gives a summary of the conclusions. In an attempt to address the shortcomings in the monitoring part of the Regulation, the main conclusion of these reviews led to the Commissions’ decision to implement monitoring of incidental bycatch of sensitive species into the Data Collection Framework (DCF), which began in January 2017. The report of this meeting builds on the remaining shortcomings, which refer mainly to the technical part of the Regulation. For the monitoring part, it re-addresses the shortcomings that were already recognised by previous reviews and reflects on the current effectiveness of incidental bycatch monitoring under the new DCF.

An STECF Expert Working Group (EWG-19-07) met from 17 to 21 June 2019 in Ispra (Italy) to review the implementation of the Regulation (EU) No 812/2004. Under Article 6 of the Regulation, Member States are obliged to provide an annual report on the implementation of the Regulation to the Commission. Under Article 8 of the regulation, the Commission is also required to undertake an assessment of the effectiveness of the regulation and where appropriate submit an overarching proposal for ensuring the effective protection of cetaceans. ICES, through the GROUPE DE TRAVAIL SUR Bycatch of Protected Species (WGBYC) provides a review of the Member State data reports on an annual basis; however, it is necessary to undertake a more in-depth and holistic analysis of the overall efficacy of this Regulation.

The Council has signed off the new Technical<sup>5</sup> Measures Regulation that carries over many of the technical provisions laid out in Regulation (EU) No 812/2004 and makes provisions for updating the technical specifications of acoustic deterrent devices and the possible introduction of other mitigation measures. The proposal also foresees the setting of maximum bycatch limits for marine mammals. EWG 19-07 was asked to provide an overview on where such maximum thresholds have been developed and applied.

EWG 19-07, also provided a broader overview of the whole problem of cetacean bycatch in the many areas covered by Regulation (EU) 812/2004. Various aspects related to population status, bycatch rates, fishery effort and observation effort have different levels of scientific knowledge. These aspects affect a better or a worse understanding of the whole problem, likely biasing the conceptual framework of the Regulation itself.

### **Terms of Reference**

---

<sup>5</sup> <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/06/13/final-greenlight-on-new-technical-and-conservation-measures-in-fisheries/>

The EWG 19-07 was requested to address the following Terms of Reference:

**Tor 1.** To provide a holistic review of the effectiveness of the current regulation based on ICES advice and other sources of information in terms of mitigating bycatches of cetaceans.

**Tor 2.** To provide observations on potential shortcomings of the regulation and where appropriate, indicate possible revisions to the technical specifications laid out in the Regulation.

**Tor 3.** To provide a summary of candidate maximum bycatch thresholds for the species most typically caught as bycatch.

### **ANNEX 3: Joint OSPAR-HELCOM Workshop to examine possibilities for developing indicators for incidental by-catch of birds and marine mammals, Copenhagen, Denmark, 3-5 September 2019**

#### **Objectives**

The objective of the workshop is to develop methods to assess, for conservation purposes, the pressure of incidental by-catch of birds and marine mammals. The focus is on the identification of cost-effective assessment- and data collection approaches. Conservation objectives based on already existing agreements will frame and form the basis for exploring the sustainable level of incidental by-catch pressure but are not intended to be the focus of the workshop.

The following aims will guide the work towards the objective;

Data needs for carrying out assessments should be identified and compared to current data availability. Where monitoring programmes are currently not generating suitable data, the workshop should investigate barriers to monitoring data becoming available and develop proposals for improved monitoring approaches and data collection in order to move towards operational assessments.

Approaches to identify areas of increased and decreased risk of incidental by-catch (i.e. high risk/low risk areas) should be explored. Different methods may be considered for birds and marine mammals as relevant. This information may contribute to proposals on improved monitoring approaches.

Regionally harmonised indicators are strived for, and therefore consideration should be given to proposals for approaches to setting thresholds as part of the proposal indicator assessment method.

To achieve the workshop objective, work should focus on practical aspects and develop proposals on which assessment method to use with different levels of data availability. Model-based assessments should be included in the considerations, in particular to explore possibilities to define and assess thresholds without high quality by catch and/or abundance data (e.g. aiming to take high inter-annual variability into consideration). The workshop should also consider how to calculate numbers for total by-catch from existing monitoring data and levels of rigour in the data required to inform on management action.

Birds and marine mammals were selected to be the focus for the workshop, as most comprehensive information is believed to exist for these ecosystem elements. OSPAR and HELCOM also recognize the importance of by-catch of turtles and non-commercial fish as significant pressures on these ecosystem elements, however these species groups will not be directly addressed during the workshop.

#### **Terms of Reference**

To achieve the workshop objective of developing methods for assessing incidental by-catch of birds and marine mammals, the following tasks are to be carried out during the workshop;

a. Data requirements, sources and monitoring:

Compare the data needs to current data availability, and as relevant identify possible additional data sources;

Identify barriers to preventing appropriate monitoring data becoming available;

Develop practical proposals on how to address data gaps, taking into consideration and approximating the associated costs, with an aim to enable assessments both in the short- and long-term.

b. Identifying areas of increased risk/low risk of incidental by-catch:

explore methodologies for identifying incidental by-catch high risk (and if possible also low risk) areas based on the collated background information;

consider spatial and temporal aspects of identifying areas of high risk/low risk (e.g. due to changes in spatiotemporal distribution of fisheries and the species at risk of incidental by-catch) and how to incorporate this information when defining high risk/low risk areas.

c. Methodologies for indicator assessment, including threshold setting:

explore alternative metrics/parameters, and model-based approaches for regional indicator based assessment;

explore the relevant resolution of data for assessments, taking into consideration spatial-, temporal and taxonomic resolution;

consider if different methods need to be proposed for data rich and data poor species;

compare available methods for threshold setting, such as Catch Limit Algorithm, and propose the most suitable methods to be used.

d. Identify next steps for developing monitoring and assessment of bycatch by OSPAR and HELCOM

The workshop should look for synergies between species groups and, where possible, identify methodologies (or elements of methodologies) that can be relevant across species groups.

The workshop should also make use of existing assessment processes (e.g. ICES, ASCOBANS) or obligations (e.g. DCMAP) to avoid duplicating effort and to potentially use them to help implement its proposals.

**ANNEX 4: Chair's Wrap-up summary of Joint OSPAR-HELCOM Workshop to examine possibilities for developing indicators for incidental by-catch of birds and marine mammals, Copenhagen, Denmark, 3-5 September 2019**

The workshop addressed the marine bird and marine mammal faunas of the combined OSPAR and HELCOM regions. These comprise c. 70 species of birds, 40 species of cetaceans and 8 pinniped species. There is much variation in population distributions and sizes, demographic trends, and life history parameters as well as information available, so there is a need to consider species or species groups regionally. For seals and a small number of better known cetaceans, this can be at the scale of the management or assessment unit, whereas for most other cetaceans and birds it will be more appropriate to do so by OSPAR region (Arctic Waters, Greater North Sea, Celtic Seas, Bay of Biscay & Iberian Coast, and Wider Atlantic) or in the case of birds in the Baltic, in three regions – Kattegat to Bornholm basin, Baltic Proper, and Bothnian Bay.

In order to assess the impact of bycatch, where possible one should delineate by species population, then obtain information on its abundance, trends, some key life history parameters (e.g. annual adult mortality, generation length), and bycatch rates. This requires decisions on which metrics to use, and these can vary within and between major taxa (e.g. abundance estimates may be numbers of birds at breeding sites, seal numbers at moulting haul-outs or pup production, or at-sea abundance).

The most challenging parameter to measure is usually bycatch rate and this is consistently under-recorded because of sampling difficulties. There are methods available, such as remote electronic monitoring (REM) for finer scale analyses, to improve our estimates and better understand the factors affecting bycatch rates, and there are ways being developed to reduce deployment costs so that REM can be moved between vessels for better statistical sampling. Risk mapping (including overlays of species density distributions and fishing effort operating particular gears so that different types can be distinguished) can help in this respect to focus resources for better monitoring, whilst information from other sources, such as strandings, can supplement at-sea reporting/recording.

Good information on fishing effort is crucial for robust estimates of bycatch rates. Although inadequate in many ways, 'Days at Sea' (DaS) from VMS remains the long-standing method to measure fishing effort. However, more refined metrics such as net length (e.g. for static gillnets) or other net dimensions (e.g. for trawls), and soak time would be better to apply in the future, whilst VMS can be supplemented by AIS and logbook information. A major sampling issue is the scarcity of monitoring for small vessels. Bycatch events are, by their very nature, difficult to predict, and this represents a major challenge in attempting to extrapolate from low sampling to the entire fishing fleet.

In developing a bycatch indicator and thresholds to alert one to unsustainable levels of bycatch, it is necessary to first have a clear conservation objective. The workshop proposed the following: "Minimise and where possible eliminate incidental catches of all marine mammal and bird species such that they do not represent a threat to the conservation status of these species." Although one customarily sets an accompanying directly measurable management objective, it was decided not to do so at this stage as that may depend upon the species group or taxon and our level of knowledge.

A number of options were proposed for setting thresholds, designed to take account of uncertainty which can be very great particularly for the data poor species/species groups. For birds, emphasis was placed on using a single measure: 1% of natural annual adult mortality, but in some cases, it should be possible to be informed by Population Viability Analysis (PVA) or to directly apply a Removals Limit Algorithm (RLA); both approaches will need further testing. For mammals, an RLA approach may be possible for those data rich species, whereas for others, a PBR (Potential Biological Removals) or Rule of Thumb approach drawn from the results of RLA testing on species of comparable life history features (generation length) may be appropriate. Where such models are used, it is important to consider how one addresses terms such as "carrying capacity", to consider other anthropogenic removals, and above all, to be precautionary in the face of often great uncertainty.



Finally, one must not lose sight of the overriding conservation objective to minimise bycatch and drive it towards zero, so thresholds should not be taken as a substitute for taking mitigation action.

## **ANNEX 5: Consultancy to conduct a cost-benefit analysis of different monitoring methods aboard fisheries with regards to cetacean bycatch**

The overall objective of this consultancy is to conduct a cost-benefit analysis of available and potential monitoring tools aboard fishing vessels that will investigate options for more robust and cost-effective monitoring of small cetacean bycatch in the ASCOBANS region. The tools and methods compared in the analysis need to specifically include those available for vessels of less than 15 metres length (including those less than 10 metres length).

The ASCOBANS North Sea Group, as well as the ICES GROUPE DE TRAVAIL SUR Bycatch of protected Species (WGBYC), have both highlighted gaps in knowledge regarding bycatch estimates for small cetaceans in European waters. Reliable bycatch estimates are needed to determine current bycatch levels of small cetaceans in fisheries conducted in the ASCOBANS area, as well as to assist in prioritised and appropriate mitigation measures. Dedicated observer schemes are used in some countries to monitor cetacean bycatch and when properly designed they have frequently been considered the 'best' monitoring approach (albeit they can be expensive).

Members of the ASCOBANS North Sea Steering Group suggested that Remote Electronic Monitoring (REM) could be used to complement dedicated schemes or be an alternative to such; it may be that they provide a cost-efficient and reliable way to monitor cetacean bycatch on fishing vessels, in particular where there are practical limitations to using dedicated at-sea observers on board (Kindt-Larsen et al., 2012; Bjørge et al., 2013; Scheidat et al., 2018). If they are shown to be reliable and cost-efficient, this could help address monitoring gaps and reduce uncertainty in bycatch estimates. The present cost-benefit analysis must also consider other options besides REM where it is considered not feasible to have observers or any particular reason.

To assist in the cost-benefit analysis and the REM topic in particular, attention is drawn to the Workshop on Remote Electronic Monitoring (REM) held in October 2015 in The Hague, The Netherlands (ASCOBANS, 2015). Its aim was to discuss the current status, potential shortcomings, and new developments in REM techniques that could be used to help improve cetacean bycatch monitoring. One of the main conclusions of the workshop was that from a technical perspective, REM could be used successfully to monitor small cetacean bycatch, but decisions whether REM was the best and most cost-effective option would depend on the specific situation. This is influenced by the type of monitoring being conducted, the fishing fleet targeted, as well as personnel and technical costs and these can vary greatly between countries. If a large proportion of the effort in a certain fleet was to be monitored, new solutions might have to be found with regards to lowering the costs for the REM systems and developing a more flexible system that, for example, could readily be moved around from boat to boat thus sampling a larger proportion of the fleet. In some cases, it might be useful to apply different methods simultaneously, such as observers and REM systems, as the data collected could be of complementary value. It was clear that in some cases for very small vessels (without a wheelhouse or a hard structure for mounting), the current REM systems were not suitable right away, and the boats would need modification to adjust for cameras on board, or alternative REM systems might need to be developed, such as solar powered systems as used on some artisanal vessels.

Any cost-benefit analysis of a new REM (or indeed any) data collection/mitigation approach must consider a number of key issues including:

- a) whether a technique is adequate to answer the bycatch questions being asked and if it is deemed so, under what circumstances/situations is it the most appropriate;
- b) levels of stakeholder involvement required and potential for achieving this;
- c) practical aspects of use including installation requirements, security, privacy and health & safety;
- d) sampling design/effort;
- e) data to be collected (and the reliability of those data) and the analysis costs of obtaining the required data from the raw data (e.g. reviewing digital footage);

f) analytical techniques and dealing with uncertainty.

Many of these were discussed in the workshop report.

The consultancy must address at least the following questions, taking into account the above issues:

1. What are the currently available REM systems that could be deployed in the ASCOBANS region? What are the costs per vessel of each of these systems, as well as their advantages and disadvantages (including by vessel type and size)? How do those costs vary between ASCOBANS Range States?
2. What are the costs per vessel of alternative monitoring methods such as dedicated Marine Mammal Observers, for particular Range States where levels of small cetacean bycatch may be a concern (selection to be made in consultation with ASCOBANS)? Consider at the same time the various practical aspects (health & safety, privacy, ease of deployment on various types and sizes of vessel).
3. What are the estimated costs of various alternatives based upon sampling of 5% and 10% of a nation's fleet, for specific gear types (selected in consultation with ASCOBANS).
4. Compare strengths and weaknesses of the different monitoring options with one another, in terms of likely costs, practicalities of implementation, and likelihood of achieving adequate monitoring of bycatch.

The study will need to take into account the prospects of stakeholder engagement, sampling design, costs of training both in data collection & analysis, logistical issues (particularly aboard small vessels), and analytical costs (including reviewing digital footage).

## **ANNEX 6: Consultancy to conduct a cost analysis for mitigation methods in fisheries with high bycatch**

The overall objective of this consultancy is to estimate the costs of applying specific mitigation measures in a number of fisheries known to have high bycatch levels in the ASCOBANS region.

Following on from a document presented at CMS COP12 on “Review of Methods used to reduce Risk of Cetacean Bycatch and Entanglements” (UNEP/CMS/COP12/Inf.15), a study is needed to estimate the costs of applying specific mitigation measures in fisheries known to have high bycatch levels (notably static gillnets and a variety of trawling activities) in the ASCOBANS region. Such a study would significantly advance policy discussions by providing estimated costs for reducing bycatch in individual fisheries. Pilot projects could evolve from the information provided by this consultancy, with an immediate impact on bycatch levels within those fisheries.

Specific ASCOBANS mandates to which this consultancy will contribute are:

1. North Sea Plan/Jastarnia Plan/WBBK Plan
2. ASCOBANS Resolution 8.5 on bycatch
3. Work Plan 2017-2020: Make recommendations to Parties and other relevant authorities on bycatch mitigation measures for further action for the end of this triennium and the following triennium.

The study should provide answers to the following questions:

1. (a). What are the gear modifications (including 'pingers'), that have been already documented to reduce the risk of cetacean bycatch that should be considered appropriate for the fisheries and cetacean species in the ASCOBANS Agreement Area.
1. (b). What would be the estimated cost of the implementation of the identified beneficial gear modifications by species and fishery type? In providing this estimation, the consultant should specify:
  - (i) the current estimated cost of the modification;
  - (ii) where can it be obtained (i.e. is it available within the country or does it need to be imported); and
  - (iii) apart from cost, what are the potential strengths or barriers for its use, including amount of change from current fishing practices, level of bycatch reduction expected, potential positive or negative implications in terms of levels of target catch, gear damage and processing time etc.
2. (a). Are there alternative gears to the gear modifications identified under 1 that could be used for the same target species in the ASCOBANS Agreement Area?
2. (b). If so, identify the strengths and weaknesses of those including consideration of:
  - (i) the potential level of bycatch benefits per fishery and species;
  - (ii) the costs associated to changing gear and changing fishing practices;
  - (iii) the potential changes in catch rate and/or potential secondary catch; and
  - (iv) any other potential barriers or incentives associated with changing fishing gear.

### III. GROUPE(S) DE TRAVAIL SUR LA DCSMM

#### Note du Secrétariat

Au cours de la MOP5, la composition et le mandat d'un groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la DCSMM ont été approuvés par les Parties. Ce groupe de travail conjoint ACCOBAMS /ASCOBANS a 2 co-présidents : Sinéad Murphy et Vincent Ridoux. Un rapport d'avancement est présenté dans le document ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf47.

Suite à la Résolution 6.12 (mise en œuvre de la DCSMM et des processus ECAP pertinents) qui a été adoptée par les Parties lors de la MOP6, des termes de référence pour un autre groupe de travail : Groupe de travail par correspondance DCSMM / EcAP dans la zone de l'ACCOBAMS zone ont été proposés aux Membres du Comité Scientifique pendant le SC11. L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser les initiatives transnationales et d'assurer la cohérence de la détermination d'un bon état écologique relatif aux mammifères marins.

Il convient de noter que toutes les questions pertinentes relatives à la DCSMM et à l'EcAp relatives aux cétacés sont prises en considération par le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, à travers la participation à des projets régionaux (ASI, CeNoBS, QuietMEd, QuiedMEd 2,...) et à travers des travaux de groupes de travail thématiques pertinents (JNWG, JBWG,...).

#### III.1 - GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS/ASCOBANS SUR LA DCSMM

##### Partie 1- Mandat du groupe de travail conjoint sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5)

Ce groupe de travail fonctionnera par correspondance. Il devra coordonner et coopérer étroitement avec d'autres organes scientifiques et groupes des travaux au sein des deux Accords, en particulier les groupes de travail sous régionaux. Il devra également assurer la liaison avec d'autres groupes de travail établis par d'autres organisations internationales, telles que l'HELCOM, l'OSPAR et le CIEM, ainsi que dans les différents cadres nationaux.

Afin de s'assurer que les questions liées à la conservation des cétacés soient prises en compte de manière adéquate dans le cadre des travaux en cours pour la DCSMM, le groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS devra :

- 1) Collecter de l'information sur la façon dont la mise en œuvre de la DCSMM est promue au sein des différentes organisations régionales à l'égard des (petits) cétacés (par exemple au sein de l'OSPAR, de la CIEM, etc.) ;
- 2) En étroite coopération avec d'autres organes scientifiques et groupes de travail au sein des deux Accords, assurer la cohérence et identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la DCSMM à l'égard des (petits) cétacés dans ces organisations régionales ;
- 3) Assurer la liaison avec les organes scientifiques et les groupes de travail au sein de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS travaillant sur des sujets pertinents au titre de la mise en œuvre de la DCSMM ;
- 4) Faire un retour sur les conclusions de son travail aux groupes de travail pertinents au sein de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS, ainsi qu'aux organes scientifiques et techniques pertinents ;
- 5) S'assurer que les conclusions de son travail soient portées à l'attention des groupes de travail pertinents pour la mise en œuvre de la DCSMM ;
- 6) Préparer un projet de terme de référence pour le travail à mener par l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS en relation à la poursuite de la mise en œuvre de la DCSMM après 2014.

## Partie 2 - Composition du Groupe de Travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5)

- Pays : Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Malte, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni
- Autres : North Sea Plan Coordinator, Blue World, ECS/Sea Watch Foundation, EUCC, HSI, OceanCare, Université d'Aberdeen, Université de La Rochelle, WDC, Wildlife and Countryside Link, ZSL, plus des experts individuels

### III.2 – GROUPE DE TRAVAIL DCSMM/ECAP

#### Partie 1 - Mandat du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP

Ce groupe de travail fonctionnera par correspondance. Le Groupe de Travail DCSMM/EcAP devra principalement :

1. recueillir des informations sur chaque programme national de suivi des mammifères marins;
2. suggérer les groupes d'espèces représentatives de chaque groupe d'espèces pour l'évaluation par la DCSMM du bon état écologique concernant les mammifères marins, tel que recommandé par la Commission européenne (décision 2010/477/UE);
3. stimuler la collaboration entre les scientifiques des mammifères marins impliqués dans les programmes de suivi des cétacés de la DCSMM / EcAP pour favoriser les initiatives transnationales (comme l'ACCOBAMS Survey Initiative et le groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit);
4. comparer comment les éléments des critères concernant les mammifères marins sont évalués à l'échelle nationale (indicateurs, valeurs de référence et seuils) dans le cadre de la DCSMM (Décision 2010/477/EU) et de l'EcAP;
5. assurer la cohérence de la détermination du bon état écologique à une échelle pertinente pour l'évaluation concernant les mammifères marins (DCSMM);
6. veiller à ce que les conclusions de ce groupe de travail soient portées à l'attention des groupes concernés qui travaillent à la mise en œuvre de la DCSMM et de l'EcAP;
7. aider le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS à organiser l'atelier mentionné dans la résolution 6.12 « mise en œuvre de la DCSMM et des processus ECAP pertinents ».

#### Partie 2 - Composition du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP

1. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre de la DCSMM concernant les mammifères marins pour chaque Etat membre de l'UE,
2. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre de l'initiative EcAP dans le cadre de la Convention de Barcelone, concernant les mammifères marins pour chaque pays méditerranéen,
3. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre d'initiatives similaires en mer Noire

## IV. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE WHALE WATCHING

### **Note du Secrétariat :**

Le Groupe de travail ACCOBAMS sur le Whale Watching n'a pas été actif durant le triennat 2017-2019. Sa composition et son mandat seront mis à jour lors de la Treizième Réunion du Comité Scientifique en 2020.

### Partie 1- Mandat du groupe de travail sur whale watching (comme convenu durant le SC9)

- Identifier les experts, au sein des Parties à l'ACCOBAMS, ou actifs dans la zone de l'Accord, qui fourniront l'information nécessaire sur les activités d'observation des cétacés dans la zone, et mettront à jour l'inventaire des opérateurs de cette activité dans la zone de l'ACCOBAMS (cf. ACCOBAMS-MOP5/2013/Inf 36);
- Identifier les zones critiques pour les activités d'observation de cétacés et proposer des lignes directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les éventuels impacts négatifs sur les individus et sur les populations de cétacés, considérant le travail existant sur ce sujet ailleurs dans le monde ;
- Collecter de l'information sur les différents types de systèmes de collecte de données mis en place par les opérateurs dans la zone de l'ACCOBAMS et proposer une procédure commune (un système de collecte des données) à mettre en œuvre dans la zone de l'Accord.

### Partie 2- Composition (comme convenu durant le SC9)

Marina Sequeira (Chair)

Pascal Mayol

Tilen Genov

Renaud de Stephanis

Caterina Fortuna

Fannie Dubois

Léa David

## V. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBSERVATEURS DE MAMMIFERES MARINS

### **Note du Secrétariat :**

Le rôle du groupe de travail MMO est de veiller à ce que l'ensemble du processus soit mis en œuvre en douceur, avec un cadre clair et de manière transparente pour tous et pour chaque organisation.

La composition du groupe de travail MMO a été mise à jour par la proposition de nouveaux noms et par un vote.

La Résolution 6.18 explique le processus, les acteurs et leur rôle. L'idée était de proposer une certification pour l'ensemble de la zone ACCOBAMS (Méditerranée et Mer Noire), et une formation standard.

Lors de la Onzième Réunion du Comité Scientifique (Monaco, 7-9 février 2017), un nouveau nom pour l'entité appelée "Ecole ACCOBAMS " dans la Résolution ACCOBAMS 6.18 a été proposé et approuvé : **le Comité des cours ACCOBAMS MMO/PAM (ACCOBAMS MMO/PAM CC)**.

Le rapport d'avancement de ce groupe de travail est présenté dans le document ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf22.

### Partie 1 – Mandat du Groupe de Travail MMO (comme convenu dans la Résolution 6.18)

- Examiner les possibilités de promouvoir l'obligation de la participation des MMO / opérateurs PAM lors de toute activité génératrice de bruit impulsif (par exemple : l'exploration sismique, le battage de pieux, les ateliers de formation sur l'acquisition et le traitement de données sismiques, les tests d'instrumentations sismiques) ;
- Examiner les programmes des formations existantes ainsi que les lignes directrices de bonnes pratiques, et actualisation de celles-ci ;
- Analyser les différentes manières de mettre en œuvre la formation de MMO /opérateurs PAM et de développer un système ACCOBAMS (par exemple, un label MMO l'ACCOBAMS, **ACCOBAMS MMO/PAM CC**, etc.)
- Elaborer une stratégie pour impliquer les industriels dans le processus ;
- Evaluer les conditions d'accréditation des MMO / opérateurs PAM ;
- Présenter une proposition de synthèse au Comité Scientifique de l'ACCOBAMS sur la question de la formation des MMO / opérateurs PAM.

### Partie 2 - Composition du Groupe de Travail MMO

Nom	Institution
Léa DAVID ( <b>Leader</b> )	EcoOcéan Institut
Nathalie DI-MEGLIO	EcoOcéan Institut
Nicolas ENTRUP	Ocean Care/JN WG
Claudio FOSSATI	CIBRA
Patrick LYNE	DMAD
Caterina LANFREDI	Tethys Research Institute
Alessio MAGLIO	SINAY/JN WG
Barbara MUSSI	Oceanomare Delphis Onlus
Gianni PAVAN	CIBRA / JN WG
Yanis SOUAMI	SINAY / JN WG